



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

Unité départementale des Hauts-de-Seine

N° Spécial

03 mai 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL-UD92 du 03 mai 2024

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHAL n° 2024-63	02.05.2024	Arrêté fixant la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet du département des Hauts-de-Seine	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

Unité départementale des Hauts-de-Seine

Arrêté DRIHL/SHAL n°2024-63 en date du 2 mai 2024 fixant la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet du département des Hauts-de-Seine

**LE PRÉFET DES HAUTS DE SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 312-1, L 313-1, L 313-3 et R 313-1 à R 313-10-2 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 131 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment son article 65 ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de Madame Nadège BAPTISTA en qualité de préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL n°2024-28 du 16 février 2024, portant avis d'appel à projets 2024 relatif à la création de places de centres provisoires d'hébergement (CPH) relevant de la compétence de la préfecture du département des Hauts-de-Seine ;

Considérant l'avis d'appel à candidature pour la sélection des membres représentant des associations usagers lancé le 22 février 2024 au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social relevant de la compétence exclusive de l'Etat ;

Considérant que les membres mentionnés aux 2°, 3° et 4° du III de l'article R 313-1 du code de l'action sociale et des familles sont désignés pour chaque appel à projet ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission de sélection d'appel à projet social relevant de la compétence exclusive du préfet des Hauts-de-Seine est modifiée comme suit :

1° Au titre des membres avec voix délibérative

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
Le préfet ou son représentant	Président	1	Préfet – préfecture des Hauts-de-Seine	Son représentant
Représentants des services de l'État		3	Chef ou cheffe de service hébergement et accès au logement – direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et de l'accès au logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine	Adjoint ou adjointe au chef ou à la cheffe de service hébergement et accès au logement – direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et de l'accès au logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine
			Directeur ou directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine – direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)	Représentant du directeur ou de la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine – direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)
			Directeur territorial ou directrice territoriale – direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des Hauts-de-Seine	Directeur territorial adjoint ou directrice territoriale adjointe – direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des Hauts-de-Seine
Représentants des usagers				
Représentants d'associations participant au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)		2	Mme Corinne AUBRY - directrice territoriale Hauts-de-Seine – association Coallia	Mme Alessandra FLAHAULT – directrice générale - association Auxilia
			M. Khalid MOUALA - directeur opérationnel – association centre d'action sociale protestant (CASP)	Mme Elisabeth SANGUINETTI – directrice des centres d'accueil pour demandeur d'asile des Hauts-de-Seine – association France terre d'asile (FTDA) Mme Anna SCHWARZKOPF – directrice générale - association L'escale solidarité femmes

Représentant d'associations de la protection judiciaire des majeurs		1	Mme Emmanuelle HOCHEREAU – directrice de l'union départementale des associations familiales(UDAF)	Mme Lidia OULD-YAHOUÏ – adjointe à la directrice du service protection juridique des majeurs (UDAF)
Représentant d'associations ou personnalités œuvrant dans le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse		1	Mme Alice DRUSSANT – directrice des services de l'association Olga Spitzer Hauts-de-Seine	Mme Sylvie PETIT – directrice adjointe des services de l'association Olga Spitzer Hauts-de-Seine

2° Au titre des membres avec voix consultative

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
a – Représentants d'unions, de fédérations ou de groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux		2	M. Simon BURRUNI- conseiller technique pour la lutte contre l'exclusion - union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux Île-de-France (URIOPSS IDF)	
			Mme Martine THEAUDIERE – vice-présidente – fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Île-de-France	Mme Isabelle MEDOU-MARERE – directrice régionale – fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Île-de-France
b – Personnalités qualifiées désignées à chaque appel à projet				
Pour les appels à projets concernant les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et les centres provisoires d'hébergement (CPH)		2	M. Rémi LAFON-PUYO - chef du SGAD	Mme Clotilde TERRIEN – adjointe au chef du SGAD
			Mme Ingrid NORMAND – directrice – direction territoriale de Montrouge de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)	Madame Aude SAVOURE – directrice adjointe – direction territoriale de Montrouge de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)
Pour les appels à projets concernant les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs			Les représentants d'usagers seront désignés ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur champ de compétences	Sans objet
Pour les appels à projets concernant la protection judiciaire de la jeunesse			Les représentants d'usagers seront désignés ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur	Sans objet

			champ de compétences	
Pour les appels à projets concernant les foyers de jeunes travailleurs (FJT)			Mme Camille LECREUX – Référente enfance-jeunesse – Caisse d’allocations familiales des Hauts-de- Seine (CAF 92)	Sans objet
			M. Pierre-Marc NAVALES- chargé de mission logement jeunes – Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)	M. Tommy VEYRAT- directeur Habitat jeunes IDF – Union régionale pour l’habitat des jeunes (URHAJ)
c – Représentants d’usagers (désignés à chaque appel à projet)				
Pour les appels à projets concernant les centres d’accueil pour demandeurs d’asile (CADA), les centres provisoires d’hébergement (CPH) et les foyers de jeunes travailleurs (FJT)		1	Mme Marie Lucine MOUSSOUA - déléguée du conseil régional des personnes accueillies d’Île- de-France	M. Taieb GANA - délégué du conseil régional des personnes accueillies d’Île-de-France
d – Personnels des services techniques, comptables ou financiers de l’État		1	Mme Zümrüt ESKÜN - inspectrice des finances publiques – DDFIP des Hauts-de-Seine	Sans objet

Article 2 :

La durée du mandat des membres de la commission mentionnés au 1° et 2° a. est de trois ans renouvelables à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 :

Cet arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l’hébergement et du logement, directrice de l’unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 02 mai 2024

La préfète déléguée pour l’égalité des chances
Signé
Nadège BAPTISTA

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>